



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/2004/8
9 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
(Onzième session, 13-15 octobre 2004)
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**MINUTES DE LA RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ
DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**
(Genève, 14 janvier 2004)

Établies par le secrétariat en concertation avec le Président

**I. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR**

1. M. Zaal Lomtadze (Géorgie) a présidé la Réunion, à laquelle ont participé M^{me} Narin Panariti (Albanie), M^{me} Helena Čizkova (République tchèque), M. Bert-Axel Szelinski (Allemagne), M. Sergey Tveritinov (Fédération de Russie), M. Jon Kahn (Suède) et M^{me} Lynette Poulton (États-Unis d'Amérique).
2. Le Bureau a adopté l'ordre du jour établi par le secrétariat en consultation avec le Président.

II. CONTRIBUTION DE LA RÉGION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**A. Informations sur le Forum régional sur l'application
des objectifs du développement durable**

3. M. Bärlund, Directeur de la Division de l'environnement et de l'Habitat de la CEE, a informé le Bureau de la façon dont progressait l'organisation du Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable, qui se tiendrait les 15 et 16 janvier 2004.

4. Le Bureau a été informé en particulier des débats d'experts organisés pour chacun des trois modules thématiques, à savoir les établissements humains, l'eau et l'assainissement, ainsi que pour les questions intersectorielles. Le Forum devrait mettre en lumière les progrès accomplis au regard des objectifs du développement durable et identifier les obstacles et difficultés rencontrés dans ces trois domaines. Les Présidents de ces débats d'experts – respectivement M^{me} Szolgayova (Slovaquie), M. Roch (Suisse) et M. Lomtadze (Géorgie) – résumeraient les débats avec le concours du secrétariat. Le résumé du Président, s'inspirant des résumés des débats d'experts, serait ensuite présenté à la Commission du développement durable à sa douzième session, en avril 2004, par la Présidente du Forum, M^{me} Margaret Becket (Royaume-Uni), Secrétaire d'État à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales.

5. Les membres du Bureau ont échangé des avis sur des questions d'organisation et ont invité leur Président, M. Lomtadze, à intervenir pendant le débat sur les questions intersectorielles afin de souligner la pertinence des activités du Comité et d'attirer l'attention sur les résultats de la Conférence ministérielle de Kiev. Le Bureau a aussi conclu que les résultats du Forum devraient être examinés en profondeur et a demandé au secrétariat d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

B. Rôle du Comité des politiques de l'environnement dans le processus régional pour le développement durable

6. Le Bureau a été invité à débattre du rôle du Comité dans le processus de mise en œuvre au niveau régional et plus particulièrement des moyens qui permettraient au Comité de promouvoir et de faciliter l'interconnexion entre le volet environnemental et les autres dimensions du développement durable, en collaboration avec d'autres organisations et organes régionaux et sous-régionaux.

7. Compte tenu des thèmes de fond retenus pour le cycle de mise en œuvre biennal à venir, à savoir l'énergie, l'industrie et la pollution atmosphérique, le Bureau a souligné l'importance d'une coopération avec les autres organes subsidiaires de la CEE, ainsi qu'avec d'autres organisations, pour renforcer la coopération intersectorielle. Il serait en particulier utile que le Conseil de direction de la CEE pour le développement durable surveille dans quelle mesure le développement durable est intégré dans tous les grands secteurs d'activité de la CEE ainsi que dans les réunions du Groupe directeur de la CEE, avec la participation du Bureau de la Commission. Il appartiendrait aux hauts responsables de la CEE et aux Présidents des principaux organes subsidiaires de la CEE de traiter des questions liées à la coordination.

8. Le Bureau a également débattu de la façon dont il pourrait aider les Ministres de l'environnement à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans la région comme suite au programme Action 21 et au Plan d'application de Johannesburg ainsi qu'à la suite de la réunion préparatoire régionale en vue du Sommet mondial pour le développement durable. Le Bureau a souligné l'importance de tirer parti des études de performance environnementale réalisées dans le cadre de la CEE et des travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour évaluer la performance environnementale des pays de la région et les amener progressivement à déterminer l'adéquation de leurs objectifs en matière de développement durable. Les Ministères de l'environnement devraient partager la responsabilité de promouvoir les objectifs de développement durable avec d'autres ministères. Il importe à cette fin d'associer les Premiers Ministres et d'autres

représentants des plus hautes marches de la pyramide politique, ainsi que les ministères chargés des affaires économiques et sociales.

9. Pour autant que l'organisation de réunions régionales sur la mise en œuvre devienne à l'avenir une activité permanente, ces forums ont été qualifiés d'outils efficace de promotion des liaisons entre secteurs grâce aux discussions de fond auxquelles ils donnaient lieu.

III. TROISIÈME RÉUNION DES BUREAUX DU COMITÉ ET DES CONVENTIONS DE LA CEE SUR LE SUIVI ET L'APPUI AUX CONVENTIONS ET PROTOCOLES RÉGIONAUX

10. Le Bureau a débattu de la troisième réunion informelle qu'il tiendrait en juin 2004 avec les Bureaux des Conventions de la CEE afin de permettre des échanges de données d'expérience et d'idées sur des questions communes aux Conventions afin de faciliter les liaisons, comme cela avait été demandé. La réunion a en particulier porté sur la mise en œuvre des Conventions de la CEE et de leurs protocoles et sur les besoins en matière de renforcement des capacités. Les secrétaires des Conventions ont informé le Bureau des principaux progrès accomplis et des obstacles majeurs rencontrés dans la mise en œuvre des Conventions et de leurs protocoles, complétant en cela les informations qui avaient été communiquées par écrit pour la dixième session du Comité.

11. L'attention du Bureau a été attirée sur une lettre que le Président de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels, M. Berger, avait envoyée aux chefs de délégation auprès du Comité pour les inviter à apporter leur concours à la promotion de la mise en œuvre de cette Convention. Dans cette lettre, M. Berger avait souhaité en particulier mieux faire connaître aux représentants auprès du Comité, et à travers eux aux gouvernements, le programme d'aide bénéficiant d'un soutien international mis en place au titre de la Convention et destiné aux pays du Caucase et d'Asie centrale membres de la CEE.

12. Les Parties à la Convention d'Aarhus avaient créé un groupe spécial d'experts pour étudier la portée, la forme et le contenu d'éventuelles lignes directrices sur la participation du public aux processus décisionnels internationaux. Une invitation à la première réunion de ce groupe, prévue les 3 et 4 juin 2004, avait aussi été envoyée aux secrétariats des autres Conventions et au Bureau du Comité.

13. À la troisième réunion des Parties à la Convention sur l'eau (novembre 2003), les Parties ont décidé de modifier la Convention afin de donner à tous les États Membres de l'ONU la possibilité d'y adhérer. Dans le cadre du suivi de la Conférence ministérielle de Kiev, des travaux ont été entrepris pour élaborer un programme d'action sur la gestion intégrée des ressources en eaux (GIRE) dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). Celui-ci aurait deux composantes: l'une sur la GIRE dans un contexte transfrontière et l'autre sur la GIRE dans le contexte national. La mise en œuvre de ce programme d'action supposerait des ressources humaines supplémentaires, en particulier pour les activités ayant trait à la GIRE au niveau national.

14. C'est principalement par le biais de son Comité d'application que la Convention sur la pollution atmosphérique traitait des questions de conformité. Ce mécanisme s'était révélé efficace, mais des sujets de préoccupation subsistaient. Il était jugé particulièrement important

d'encourager la ratification des protocoles dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Il a aussi été souligné qu'il fallait renforcer la participation de scientifiques de ces pays aux travaux techniques, qui représentaient une étape décisive vers la ratification des protocoles.

15. L'étude sur la mise en œuvre réalisée en vertu de la Convention d'Espoo n'était pas encore complète ni totalement représentative. Quelque 60 % des Parties à la Convention s'étaient acquittées de l'obligation de présenter un rapport. Une attention particulière serait accordée aux pays de l'EOCAC, puisque peu d'entre eux avaient ratifié la Convention d'Espoo et/ou signé le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale et que certains avaient fait part de problèmes de mise en œuvre.

16. Le système des correspondants nationaux prévu par la Convention sur l'eau n'était pas toujours en place; et disposer d'une liste à jour de ces correspondants était essentiel pour simplifier l'acheminement des informations vers les pays concernés et la coordination au sein de ces pays. Les secrétaires d'autres Conventions ont confirmé que la communication avec des correspondants nationaux effectivement en place était essentielle et qu'il fallait étudier plus avant les possibilités d'améliorer ce système de liaison. La difficulté à identifier les personnes compétentes a été particulièrement montrée du doigt. Parmi les points dont on a proposé un examen plus poussé figuraient la définition de critères communs pour la désignation des correspondants nationaux et l'évaluation de leurs résultats, l'élaboration d'un mandat et la mise au point d'un cadre de notification qui ne se limite pas à remplir les critères de la Convention mais soit aussi utile aux gouvernements.

17. Le Bureau a affirmé que les pays qui avaient des problèmes à se conformer à leurs obligations juridiques avaient besoin d'être davantage guidés pour savoir comment aborder la question de la mise en œuvre. Là, le Comité pouvait apporter une contribution utile. Le renforcement des capacités était considéré comme un élément clef de la promotion de la mise en œuvre, particulièrement nécessaire durant la phase précédant la ratification mais aussi pour la présentation de rapports utiles sur la mise en œuvre. Le Bureau a jugé qu'il serait bon que les activités de renforcement des capacités soient ciblées pour promouvoir la mise en œuvre des instruments juridiquement contraignants.

18. Le Bureau a relevé aussi que l'établissement des rapports sur la mise en œuvre des obligations juridiques découlant des Conventions de la CEE se faisait de manière séparée pour chacune des Conventions. Les différentes mesures prises par les pays n'étaient pas rassemblées sous un titre unique permettant d'avoir une vue globale de l'efficacité obtenue dans certains domaines par comparaison avec d'autres ou par comparaison avec d'autres pays. Le Comité pourrait envisager de contribuer à chercher un moyen efficace de donner une image globale de la mise en œuvre des Conventions.

19. D'autres questions intersectorielles communes à l'ensemble des Conventions ont été proposées comme thèmes de débats conjoints: ce sont notamment les études d'impact et la participation du public aux processus décisionnels internationaux.

20. Le Bureau a conclu que la prochaine réunion informelle conjointe, prévue le 7 juin 2004, serait consacrée à un débat sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités.

IV. ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

21. M. Kahn (Suède) et M. Tveritinov (Fédération de Russie) ont informé le Bureau de la première réunion de l'Équipe spéciale sur l'éducation au développement durable, prévue les 19 et 20 février 2004, destinée à élaborer une stratégie CEE pour l'éducation au développement durable. Cette réunion de deux jours serait l'occasion de mettre en commun des données d'expérience en matière d'éducation et de développement durable et d'examiner un projet de stratégie établi par le secrétariat. Il serait créé aussi un petit groupe de rédaction qui se réunirait en principe deux fois d'ici à l'été.

22. Le Bureau a recommandé que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Conseil de l'Europe se voient accorder un rôle de premier plan dans ce processus.

23. M. Bärlund a informé le Bureau du grand intérêt exprimé par les États membres pour cette activité. Il a aussi souligné l'importance de s'assurer de ressources suffisantes pour que le secrétariat puisse y apporter les services d'appui nécessaires et aider les pays répondant aux conditions requises à participer aux réunions de l'Équipe spéciale et du groupe de rédaction, en signalant que pour l'heure cet élément de programme supplémentaire n'avait pas été suffisamment doté en ressources. Il a aussi rapporté que l'Assemblée générale des Nations Unies avait décidé de réduire les ressources du secrétariat de la CEE pour l'exercice biennal à venir, d'où un surcroît de pression sur les ressources humaines disponibles. Les travaux seraient néanmoins entamés et poursuivis au moins à court terme par des formules souples, y compris le recours à un financement extrabudgétaire.

V. QUESTIONS DIVERSES

24. Le programme de travail pour 2004 du Conseiller régional pour l'environnement a été distribué au Bureau pour observations. Toute observation est à soumettre au secrétariat par écrit. Le Conseiller régional a été chargé de rendre compte de ses activités au Comité à sa prochaine session, en octobre 2004.

VI. RÉUNION SUIVANTE

25. Le Bureau a décidé de tenir sa réunion suivante le 8 juin 2004, soit le lendemain de sa réunion avec les Bureaux des Conventions.
